

AVENANT LIÉ A L'INTRODUCTION D'UN FONDS DANS LES CONTRATS
SELECTION R
CONDITIONS D'INVESTISSEMENT DU FCP ADEQUITY OPTIMIZ 8-14 %
(FR0010651257)

Attention ce bulletin doit impérativement nous être retourné avant le :

En cas de nouveau versement : 19 décembre 2008

En cas d'arbitrage : 15 décembre 2008

Souscripteur* : _____

Co- Souscripteur* : _____

Nom du Contrat* : _____

Numéro de Contrat* : _____

Courtier : _____

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et / ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et conformément à la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat cité en référence, je vous prie de bien vouloir (*cocher la case correspondante*) :

Effectuer un versement complémentaire ou à la souscription** d'un montant de _____ €, selon la répartition suivante :

Support(s) : _____ *Montant en euros ou en %****

FCP OPTIMIZ 8-14% _____

*** Si ce versement est effectué à la souscription, merci de joindre ce bulletin au Bulletin de Souscription.*

**** Rayez la mention inutile*

Mode de règlement :

par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte du Souscripteur, auprès de la banque : _____

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement) sur le compte de **Generali Vie exclusivement**, et tiré sur le compte du Souscripteur auprès de la banque : _____

Effectuer un arbitrage d'un montant de _____ €, selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir du (des) support(s) : _____ *Montant en euros ou en %****

Réinvestissement sur le(s) support(s) :

FCP OPTIMIZ 8-14% _____

**** Rayez la mention inutile*

Generali Vie, Société Anonyme au capital de 285 863 760 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 11, bd Haussmann - 75009 Paris

Informations

Le 22 décembre 2008, à l'issue de la période de souscription, les sommes seront gérées dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds.

Le Souscripteur a bien été informé que ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule.

Pour investir sur le **FCP OPTIMIZ 8-14%**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure à **janvier 2019**.

Nous vous informons que le **FCP OPTIMIZ 8-14%** n'est pas éligible dans le cadre des options de votre contrat. Les frais de gestion du contrat au titre de ce support peuvent être prélevés sur un autre support.

Lors du remboursement du **FCP OPTIMIZ 8-14%**, les capitaux ainsi dégagés seront investis sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date du remboursement. Lors du détachement de coupons, les capitaux correspondants seront investis automatiquement sur le fonds Euro de votre contrat (exclusivement sur le fonds Euro Epargne, Epi ou Euro Horizon selon la note d'information de votre contrat).

Nous attirons par ailleurs l'attention du Souscripteur sur les éléments suivants :

- **Le Souscripteur doit être informé que le produit est un fonds à formule dont le capital n'est pas garanti à l'échéance, mais bénéficie seulement d'une barrière de protection si le panier d'actions ne baisse pas de plus de 50 %. De même, les coupons annuels ne sont garantis.**
- **Le Souscripteur reconnaît renoncer à la garantie de l'objectif de gestion du fonds en investissant sur le FCP OPTIMIZ 8-14% après la fenêtre de souscription.**
- **Enfin, il est recommandé au Souscripteur de ne pas opérer de désinvestissement sur ce fonds afin de bénéficier au mieux des performances de ce dernier. En cas de désinvestissement anticipé, le Souscripteur s'expose à une perte en capital non mesurable. Les coupons annuels ne sont garantis.**

Déclaration

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu le « Prospectus » du FCP OPTIMIZ 8-14% et avoir pris connaissance notamment des avertissements décrits dans celui-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement. Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur, celle-ci étant par nature sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Fait à : _____, le : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Souscripteur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent. Il peut exercer ce droit en écrivant à Generali Patrimoine - 11 bd Haussmann - 75311 Paris Cedex 09 - Tél : 01 58 38 81 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de son dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat, notamment à son Courtier. Par la signature de ce document, il accepte expressément que les données le concernant leur soient ainsi transmises.